Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 094-219400181-20261125-DEC_2026_100-AU

Charenton-le-Pont

DÉCISION
DEC_2026_100

OBJET : Approbation du contrat de maintenance avec la société "També CEMS", pour la maintenance et l'entretien des équipements scéniques du Théâtre des deux rives de Charenton-le-Pont.

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 ;

VU la délibération n°2026_023 en date du 26 mars 2026 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contrôler et d'effectuer la maintenance et l'entretien des équipements scéniques du Théâtre des 2 Rives de Charenton-le-Pont ;

CONSIDÉRANT le contrat de maintenance et entretien des équipements scéniques du Théâtre des 2 Rives, proposé par la société « TAMBE cems », pour une période d'un an à la date de sa signature et renouvelable deux fois sans excéder trois ans ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver les termes du contrat de maintenance et d'entretien des équipements scéniques du Théâtre des 2 Rives pour une durée d'un an à ma date de signature renouvelable 2 fois de manière tacite et qui ne pourra excéder trois ans.

ARTICLE 2 : De signer ledit contrat de maintenance avec la société « TAMBE cems » 608, rue Denis Papin, 73290 La Motte Servolex, pour un montant forfaitaire annuel de 3 920 € HT.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont pris sur la nature 6156 fonction 313.

ARTICLE 4 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le

Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
25 nov. 2026